



Documents à soumettre lors d'une demande de subvention de construction

Phase 2 : avant-projet

x	remarques:
<input type="checkbox"/> annonce de projet par l'office cantonal de liaison avec approbation du projet et argumentaire concernant la nécessité des travaux ; principales données concernant l'offre (confirmation que le concept lié au projet de construction n'a pas été modifié par rapport à la phase précédente (phase 1))	
<input type="checkbox"/> descriptif du projet de construction avec mention de la planification globale (le projet fait partie d'un plan d'ensemble) et des améliorations structurelles prévues	
<input type="checkbox"/> programme des locaux avec répartition selon secteurs OFJ, en format Excel (dans la mesure où il diffère du programme soumis lors de la phase précédente, soit la phase 1)	
<input type="checkbox"/> plans situation plans <ul style="list-style-type: none">- éch. 1:200, évtl. 1:100- indication des surfaces des locaux et de leur affectation- en cas de transformation: marquage en couleur de ce qui est "nouveau", "existant", "démolí" coupes façades	
<input type="checkbox"/> calcul du volume et des surfaces selon les normes SIA 116 ou 416	
<input type="checkbox"/> surface du terrain (uniquement en cas d'acquisition)	
<input type="checkbox"/> devis estimatif CFC à 1 chiffre ou CFE (+/-25%), avec indication de l'indice des coûts	
<input type="checkbox"/> en cas d' acquisition d'un bien immobilier (uniquement pour les établissements d'éducation) : contrat de vente (avec distinction prix du terrain et valeur du bâtiment, du fait que l'achat du terrain n'est pas subventionné)	cf. phase 1
<input type="checkbox"/> en cas de location d'un bien immobilier (uniquement pour les établissements d'éducation) : contrat de location (bail de 10 ans au moins)	cf. phase 1

Les documents requis doivent être soumis à l'OFJ par l'intermédiaire de l'office cantonal de liaison. Veuillez contrôler que vous nous avez déjà soumis toute la documentation requise pour la phase précédente.

En cas de questions, veuillez contacter :

Office fédéral de la justice OFJ

Unité Exécution des peines et mesures, domaine subventions de construction

<https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/sicherheit/smv.html>